



Appel à projets année scolaire 2026-2027

"Lycéens, Apprentis et Stagiaires de la Formation Professionnelle au spectacle"

La Région Réunion lance un appel à projets auprès des centres de formation des apprentis, des centres de formation professionnelle et des lycées publics et privés de l'Académie de La Réunion pour soutenir des initiatives permettant aux **lycéens**, aux **apprentis** et aux **stagiaires de la formation professionnelle** d'avoir accès aux **spectacles vivants hors temps scolaire**. Les projets présentés devront être menés sur la période de novembre 2026 à juin 2027.

Les objectifs de cet appel à projets :

- Favoriser l'égal accès des lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle aux spectacles vivants tout en cultivant leur sensibilité et leur curiosité à rencontrer des œuvres ;
- Permettre l'émergence et le renforcement des pratiques de spectateur auprès des personnes ne fréquentant pas les salles de spectacles ;
- Permettre aux lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle d'acquérir une culture artistique riche et cohérente fondée sur l'appropriation de connaissances et sur la fréquentation des œuvres ;
- Élargir et augmenter le nombre de lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle fréquentant les salles de spectacles ;
- Inciter les sorties en soirée entre adolescents et assurer un encadrement rassurant pour les parents ;
- Apporter une réponse concrète à deux obstacles déterminants à la sortie culturelle : le

- prix du billet d'entrée et les frais de transport ;
- Privilégier une sortie de qualité, préparée en amont ;
- Renforcer le partenariat salles de spectacles / lycées / centres de formation.

Les modalités de mise en œuvre :

Les projets présentés par les lycées et les centres de formation devront satisfaire obligatoirement les critères suivants :

- Exclusivement des sorties organisées en soirée, hors temps scolaire et de formation, à destination des spectacles en représentation publique proposés par les lieux et salles de diffusion du spectacle vivant et qui comprennent la préparation de la sortie, l'encadrement, la gestion des transports ainsi que les autorisations parentales ;
- Une démarche de co-construction partenariale entre l'établissement scolaire, le centre de formation et la ou les salle(s) et lieu(x) de diffusion du spectacle vivant ;
- La désignation d'une personne référente au sein de l'établissement ou du centre de formation qui facilite la mise en place des projets et participe au bon déroulement de ces derniers.

Les projets présentés devront, par ailleurs, tenir compte des recommandations suivantes :

- Cibler prioritairement les lycéens, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle n'ayant pas une pratique de fréquentation d'une offre de spectacles vivants ;
- A l'intérieur de chaque projet, mettre en œuvre une démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois l'émotion, l'acquisition de connaissances et les rencontres avec les œuvres et les structures culturelles. Ces projets peuvent s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement et du centre de formation ;
- Mobiliser les parents en tant qu'accompagnateurs de la sortie.

« Lycéens, Apprentis et Stagiaires de la formation professionnelle au spectacle » ne remplace pas les dispositifs déjà existants et en particulier les parcours d'éducation artistique et culturelle proposés sur les temps éducatifs.

Les critères de sélection des candidatures :

- Les projets attendus ont à répondre à un cahier des charges qui pose un cadre très précis (fiche-projet à renseigner).
- Son approbation par l'établissement scolaire ou le centre de formation sera demandée.

Les modalités financières :

- Aide maximum de 650 euros accordée par projet de sortie et limitée à quatre projets de

- sortie maximum par établissement ou centre de formation ;
- Aide complémentaire de 100 euros accordée par projet de sortie pour les établissements ou centres de formation éloignés de plus de 20 kilomètres d'une salle de spectacles.

L'établissement ou centre de formation s'engage à :

- Solder les aides précédentes obtenues au titre du dispositif avant toute nouvelle demande ;
- Transmettre les éléments d'évaluation accompagnant ce dispositif.

Dépenses retenues :

- Toutes dépenses liées au coût du billet de spectacle (élèves, équipe pédagogique et scolaire, accompagnants familiaux) et au coût du transport collectif.
- Toute autre dépense est éligible.

Pièces à fournir :

La **fiche-projet** signée par le chef d'établissement ou centre de formation et comprenant :

- Les effectifs classe ou groupes / niveau / interne et externe, le nombre de personnes concernés ;
- Le calendrier de mise en œuvre du projet ;
- Un court exposé sur la démarche pédagogique et sur le choix des spectacles vivants ;
- La personne référente au sein de l'établissement ou centre de formation qui facilite la mise en place des projets et participe au bon déroulement de ces derniers ;
- Les modalités de partenariat avec les salles de spectacles ;
- Le budget prévisionnel de l'opération accompagné des devis.

Modalités de versement :

- 50% dès notification de l'acte d'engagement ;
- Solde sur présentation du bilan de l'opération et des justificatifs correspondants (factures acquittées des billets d'entrée et du transport) :
 - Dans le cas où le montant des dépenses est inférieur au montant de l'aide accordée, le solde sera égal au montant des dépenses effectivement réalisées et justifiées (acompte déduit) ;
 - Dans le cas où le montant des dépenses est supérieur au montant de l'aide accordée, le solde sera égal au montant de l'aide accordée (acompte déduit), le différentiel étant à la charge de l'établissement ou du centre de formation (aucune participation financière ne pourra être demandée à l'élève ou au stagiaire).

Calendrier (à titre indicatif) :

- Lancement de l'appel à projet : 4 septembre 2026 ;
- Date limite de Réception des candidatures : 5 octobre 2026 ;
- Sélection des projets : octobre 2026 ;
- Notification aux établissements : au plus tard le 30 octobre 2026 ;
- Mise en œuvre : Novembre 2026 - juin 2027 ;
- Évaluation : juin-juillet 2027.

Dépôt des candidatures :

Les candidatures sont à faire parvenir au plus tard le **5 octobre 2026** au Conseil Régional - Direction du Développement Culturel et Sportif - "Lycéens, Apprentis et stagiaires de la formation professionnelle au spectacle" par mail à :

- lysianne.baillifgagn@cr-reunion.fr (tél. 0262 300 668 poste 3021) **ET**
- marie-anyse.condapanaiken@cr-reunion.fr (tél. 0262 300 668 poste 1103)

Contact et renseignements :

Région Réunion

Direction du Développement Culturel et Sportif

François Séry

Coordonnées : 02 62 92 22 57 / francois.sery@cr-reunion.fr